conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

COMPO Engrais Rose Liquide



Numéro de la FDS: Version Date de révision: Date de dernière parution: -

17.01.2022 C0869 Date de la première version publiée: 10.0

17.01.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial COMPO Engrais Rose Liquide

Code du produit 000000002352402017

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Ménages privés (=public général=consommateurs)

mélange

Engrais

Restrictions d'emploi recom- :

mandées

À n'utiliser qu'en cas de besoin reconnu. Ne pas dépasser les

doses adéquates.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société COMPO Benelux nv

> Venecolaan 65 B-9880 Aalter

Téléphone +32-09/311 00 00

Téléfax +32-09/298 09 49

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS compo@compo.be

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service technique aux consommateurs

Téléphone:+32(0)9/311.00.14

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

COMPO Engrais Rose Liquide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

10.0 17.01.2022 C0869 Date de la première version publiée:

17.01.2022

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution aqueuse

Composants

Composants			
Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
nitrate d'ammonium	6484-52-2 229-347-8 01-2119490981-27- XXXX	Ox. Sol. 3; H272 Eye Irrit. 2; H319	< 8,5
nitrate de potassium	7757-79-1 231-818-8 01-2119488224-35- XXXX	Ox. Sol. 3; H272	< 10
urée	57-13-6 200-315-5		< 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

veux

Enlever les lentilles de contact.

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris

sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir.

Se rincer la bouche à l'eau.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

COMPO Engrais Rose Liquide



Version Date de révision:

10.0

17.01.2022

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

17.01.2022

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

C0869

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Le produit est compatible avec les agents standards de lutte

contre le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

La combustion produira une fumée dense et noire contenant des produits de combustion dangereux (voir chapitre 10). En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fu-

mées.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte

contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire

: Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux

de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Pas de précautions spéciales requises.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique.

Eviter une fuite ou un déversement supplémentaire. Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).

Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

COMPO Engrais Rose Liquide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

10.0 17.01.2022 C0869 Date de la première version publiée:

17.01.2022

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula : Prendre connaissance du mode d'emploi sur l'étiquette.

tion sans danger À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée

de travail.

Indications pour la protection :

contre l'incendie et l'explo-

sion

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des

sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle. Se laver les mains

avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter le

contact avec la nourriture et la boisson.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les con-

teneurs

Conserver hors de portée des enfants. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver hermétiquement fermé dans

un endroit sec, frais et bien ventilé.

Précautions pour le stockage :

en commun

Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des

alcalis.

Classe de stockage (Alle-

magne) (TRGS 510)

12, Substances liquides non combustibles

Température de stockage

recommandée

: 5 - 30 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations con-

cernan.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

COMPO Engrais Rose Liquide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

10.0 17.01.2022 C0869 Date de la première version publiée:

17.01.2022

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposi-	Effets potentiels sur la santé	Valeur
nitrate d'ammonium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	36 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	5,12 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Ingestion, Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	2,56 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	8,9 mg/m3
nitrate de potassium	Travailleurs	Inhalation	Effets systémiques	36,7 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Effets systémiques	20,8 mg/kg
Remarques:	Durée d'exposition: 1 jr			
	Consomma- teurs	Ingestion	Effets systémiques	12,5 mg/kg
Remarques:	Durée d'exposition: 1 jr			
	Consomma- teurs	Contact avec la peau	Effets systémiques	12,5 mg/kg
Remarques:	Durée d'exposition: 1 jr			
	Consomma- teurs	Inhalation	Effets systémiques	10,9 mg/m3
urée	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systé- miques, Long terme - effets systémiques	580 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systé- miques, Long terme - effets systémiques	292 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement Valeur	
nitrate d'ammonium	Eau douce	0,45 mg/l
	Eau de mer	0,045 mg/l
	Valeur Limite Plafond	4,5 mg/l
nitrate de potassium	Eau douce	0,45 mg/l
	Eau de mer	0,045 mg/l
	Valeur Limite Plafond	4,5 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	18 mg/l
urée	Eau douce	0,047 mg/l
	Eau de mer	0,047 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Éviter le contact avec les yeux.

Protection des mains

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

COMPO Engrais Rose Liquide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

10.0 17.01.2022 C0869 Date de la première version publiée:

17.01.2022

Remarques : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le

produit.

non requis

Protection de la peau et du

corps

Protection respiratoire

Vêtements de protection à manches longues

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : liquide

Couleur : divers

Odeur : légère, déplaisante

Point de fusion/point de con-

gélation

env. -2 °C (1.013 hPa)

Méthode: DSC

Selon les données provenant de composants similaires

Point initial d'ébullition et in-

tervalle d'ébullition

env. 103 °C (1.013 hPa)

Méthode: DSC

Selon les données provenant de composants similaires

Point d'éclair : > 100 °C(1.013 hPa)

Méthode: DIN EN ISO 2719, Creuset fermé Pensky-Martens Bout avant le flash, Selon les données provenant de compo-

sants similaires

Température d'auto-

inflammabilité

> 500 °C (1.024 hPa)

Méthode: DIN 51794 / DIN EN 14522

Selon les données provenant de composants similaires

pH : 2,5 - 5

(non dilué)

Viscosité

Viscosité, dynamique : 1,7 mPa.s (20 °C)

Méthode: Brookfield

Selon les données provenant de composants similaires

Viscosité, cinématique : 1,427 mm2/s (20 °C)

Méthode: Brookfield

Selon les données provenant de composants similaires

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : soluble

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

COMPO Engrais Rose Liquide



Version 10.0 Date de révision:

17.01.2022

Numéro de la FDS:

C0869

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

17.01.2022

Pression de vapeur : 22 hPa (25 °C)

Méthode: DSC

Selon les données provenant de composants similaires

96 hPa (50 °C) Méthode: DSC

Selon les données provenant de composants similaires

Densité : 1,14 - 1,20 g/cm³

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme combu-

rant.

Méthode: Test O.2 (oxidizing liquids)

Selon les données provenant de composants similaires

Inflammabilité (liquides) : Ne brûle pas

Taux de corrosion du métal : < 0,3 mm/a

Non corrosif pour les métaux. Selon les données provenant

de composants similaires

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions

normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et bases fortes

Oxydants forts

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

COMPO Engrais Rose Liquide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

17.01.2022 C0869 Date de la première version publiée: 10.0

17.01.2022

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: Dioxyde de carbone (CO2), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NOx), fumée dense et noire.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Non classé

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Non classé

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

Remarques: Non classé

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le Remarques

produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la

peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le Remarques

produit n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

germinales- Evaluation

Mutagénicité sur les cellules : Ne contient pas de composé listé comme mutagène

Cancérogénicité

Produit:

Cancérogénicité - Evaluation : Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

COMPO Engrais Rose Liquide



Version Numéro de la FDS: Date de révision:

17.01.2022 10.0

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

17.01.2022

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Toxicité pour la reproduction : Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la re-

- Evaluation production

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

C0869

Produit:

Evaluation La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Evaluation La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

11.2 Informations sur les autres dangers

Information supplémentaire

Produit:

Remarques Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient Evaluation

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

COMPO Engrais Rose Liquide



Version D

10.0

Date de révision:

17.01.2022

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

C0869 Date de la première version publiée:

17.01.2022

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

égouts.

Éliminer le produit dans une déchetterie ou par un organisme

agréé.

Les numéros de code des déchets sont les recommandations du fabricant en fonction de l'utilisation prévue du produit. Catalogue européen des déchets: 02 01 09 Déchets de produits chimiques pour l'agriculture à l'exception de ceux men-

tionnés au 02 01

Emballages contaminés

Ne pas réutiliser des récipients vides.

Eliminer le récipient dans une déchetterie ou par un orga-

nisme agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

COMPO Engrais Rose Liquide



Version

Date de révision:

Numéro de la FDS:

C0869

Date de dernière parution: -

10.0

17.01.2022

Date de la première version publiée:

17.01.2022

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII)

: Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

nitrate d'ammonium (Numéro sur la

liste 58)

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccu-

pantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Non applicable

Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations

de produits chimiques dangereux

Non applicable

Règlement (CE) Nº 850/2004 concernant les polluants

organiques persistants

Non applicable

Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances

qui appauvrissent la couche d'ozone

Non applicable

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisa- :

tion et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

précurseur d'explosif réglementé Lignes directrices concernant la mise en œuvre du règlement (UE)

2019/11:

Les engrais azotés dont la concentration en azote (N) par rapport au nitrate d'ammonium ou à l'un des sels de nitrate énumérés à l'annexe I est inférieure à 3 % en poids d'azote ne sont généralement pas

préoccupa

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

COMPO Engrais Rose Liquide



Numéro de la FDS: Version Date de révision: Date de dernière parution: -

17.01.2022 C0869 Date de la première version publiée: 10.0

17.01.2022

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Texte complet pour autres abréviations

Irritation oculaire

Ox. Sol. Matières solides comburantes

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA -Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC -Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine: IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international: IMO - Organisation maritime internationale: ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon): ISO -Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Conseils relatifs à la forma-

tion

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité.

Voir les rubriques: 4, 5, 6, 7, 8, 10 et 13.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité

L'information donnée provient de travaux qui font référence et

de la littérature.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

COMPO Engrais Rose Liquide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

10.0 17.01.2022 C0869 Date de la première version publiée:

17.01.2022

Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR